

## Info



Accueil Info Info Lorient Plœmeur. Par sa décision, le Conseil d'État relance le dossier du projet de lotissement à Kerpape

Vendredi 21 avril 2023 19:13



# Plœmeur. Par sa décision, le Conseil d'État relance le dossier du projet de lotissement à Kerpape



Le projet immobilier à Plœmeur (Morbihan), avec des logements incluant seize maisons et trois immeubles, à proximité du centre de rééducation de Kerpape, sera réexaminé par la cour de Nantes après la décision du conseil d'État, ce vendredi 21 avril 2023. © Archives Ouest-France

**En reconnaissant, vendredi 21 avril 2023, que le lieu-dit Kerpape est bien un village, le Conseil d'État permet de réexaminer le permis d'aménager accordé par le maire de Plœmeur (Morbihan).**

Vendredi 21 avril 2023, le Conseil d'État a jugé que le lieu-dit Kerpape est bien un village, ce qui permet de réexaminer le permis d'aménager accordé par le maire de [Plœmeur \(Morbihan\)](#) pour un projet de lotissements.

De longue date, Isabelle Gusmini, élue au conseil municipal et connue pour son engagement auprès de l'association des donneurs de sang de la commune de [Plœmeur](#), souhaitait aménager un terrain proche du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Kerpape. [Elle en avait obtenu l'autorisation et un permis d'aménager par un permis octroyé en février 2019 par le maire de la commune.](#)

Mais [l'association de défense de l'environnement Tarz Heol](#), les Amis des Chemins de Ronde du Morbihan et plusieurs riverains de la rue de Rohr-Mez avaient attaqué son projet de lotissement de 59 logements et, [après avoir été déboutés en première instance par le tribunal administratif de Rennes, avaient obtenu son annulation par un arrêté rendu le 20 juillet 201 par la cour administrative d'appel de Nantes.](#) Le mercredi 22 mars 2023, Isabelle Gusmini portait devant le Conseil d'État, ultime arbitre en urbanisme, [sa demande d'annulation de ce jugement.](#)

Le PLU de la commune classe le secteur en zone urbaine

Elle soutenait que la cour administrative d'appel faisait erreur en ne considérant pas le lieu-dit Kerpape comme un village et que le plan local d'urbanisme de Plœmeur classait bien en zone urbaine l'ensemble du secteur.

En effet, le lieu-dit-Kerpape est proche de la mer, mais il avoisine aussi les bâtiments du centre de rééducation et de réadaptation qui s'étend sur 55 000 m<sup>2</sup>. Par une décision rendue ce vendredi 21 avril 2023, le Conseil d'État reprend le dossier à la source et conclut bien, comme le sollicitait l'élue, à l'erreur de droit de la cour administrative d'appel de Nantes.

## Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Lorient

✉ Votre e-mail

Je m'inscris

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par la société Ouest-France Multimédia pour recevoir les newsletters sélectionnées. [En savoir plus](#)

## Exprimez-vous ! 145

**Sondage : quel est selon vous le plat qui représente le plus la France ?**

## L'info en continu

**The Ocean Race. On ne prend pas...**

22/04/23 - 11:19

**REPORTAGE. À bord du « Drakkar...**

22/04/23 - 11:00

**A Auray, les magasins Emmaüs...**

22/04/23 - 10:30

**Après la mort d'un homme à...**

22/04/23 - 10:24

**Stade Rennais. La mise au point...**

22/04/23 - 10:07

[Toute l'info en continu](#)

## Infos les + lues

## Infos les + commentées

N°1 **Quatre lieux incontournables à visiter à Le Faouët, au...**

N°2 **« Pékin Express ». Comment Xavier et son employée...**

N°3 **Un grave accident entre un camion et un fourgon sur la...**

N°4 **Rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne : une...**

N°5 **Deux drones survolent une prison en Bretagne, l'un...**

## Quiz et jeux

Les dispositions du Schéma de cohérence Territoriale (Scot) du pays de Lorient « classent expressément le lieu-dit Kerpape parmi les villages », souligne-t-il. La cour aurait dû « apprécier si les conditions d'utilisation du sol permis dans le secteur en cause pouvaient être regardées comme permettant une extension de l'urbanisation ».

Le Conseil d'État annule donc l'arrêt des juges nantais qui devront réexaminer le dossier à l'aune de ces précisions. Les associations et riverains opposés devront verser 3 000 € à Isabelle Gusmini et à la commune de Ploemeur.

Frédérique JOURDAA. Ouest-France

Retrouvez d'autres actus sur les communes de :

Lorient Ploemeur

Donnez votre avis



Abonnez-vous 1<sup>er</sup> mois offert

Acheter le journal du jour



### Les avis des internautes

\* Votre commentaire...

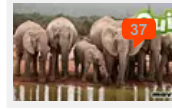
En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation et de la politique de données personnelles.

Envoyer

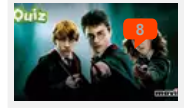
Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Ouest-France Multimédia, sur le fondement de l'exécution d'un contrat et sont utilisées notamment pour prendre en compte, modérer et répondre à vos commentaires sur les contenus mis en ligne sur le site. Elles seront conservées conformément à notre politique de données personnelles, sauf dispositions légales particulières. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement à pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier à "Délégué à la Protection des Données Personnelles SIPA Ouest-France Multimédia - ZI Rennes Sud-Est, - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9". Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. **En savoir plus**



### Quiz. Les photographes et les photographies célèbres



Quiz. 10 questions sur les éléphants



Quiz. L'amitié dans la littérature

Tous les quiz



Lorient maville.com

J'aime cette Page

19 K J'aime

#### RUBRIQUES SITE MAVILLE

Accueil

Info

Sport

Restaurants

Cinéma

Sorties

Jeux

Shopping

Météo

Pratique

Bons plans du jour

Devenez annonceur

Cookies

Données personnelles

Mentions légales

Plan du site

Contact

Modifier le consentement

#### SITES OUEST-FRANCE

Ouest-France

Ouest-France Auto

Ouest-France Immo

Ouest-France Emploi

Ouest-France Solidarité

Incubateur OFF7

Comparateur Assurances

Infocale

Bons plans Ouest-France

Commerces Ouest-France

Comparateur de produits

Codes promo



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement

**maville**

par

ouest  
france 

© Copyright maville.com | WEB66

